



## Assemblée générale

Distr. générale  
4 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-neuvième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 109 de l'ordre du jour  
**Planification des programmes**

**Lettre datée du 4 novembre 2004, adressée au Président  
de la Cinquième Commission par le Président  
de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour examen par la Cinquième Commission, une lettre du Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), en date du 2 novembre 2004, transmettant les résultats de l'examen par la Quatrième Commission du programme 23 (Information) du cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, au titre du point 109 de l'ordre du jour (voir annexe).

*(Signé)* Jean **Ping**

## Annexe

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2004, de renvoyer le programme 23 (Information), au titre du point 109 de l'ordre du jour, à la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour examen, mesures à prendre et présentation ultérieure à la Cinquième Commission pour examen dans le contexte du cadre stratégique général pour l'exercice 2006-2007, la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a examiné la partie pertinente du point 109 à ses 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> séances, les 21, 25 et 29 octobre 2004.

À sa 19<sup>e</sup> séance, le 29 octobre 2004, la Quatrième Commission est parvenue à un accord sur les modifications à apporter au document intitulé « Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007, deuxième volet : plan-programme biennal, programme 23 (Information) », publié sous la cote A/59/6 (Prog. 23). La Commission a décidé de transmettre les modifications convenues à la Cinquième Commission (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre le texte de la présente lettre et de la pièce jointe au Président de la Cinquième Commission.

Le Président  
de la Commission des affaires politiques  
spéciales et de la décolonisation  
(Quatrième Commission)  
(*Signé*) Kyaw Tint Swe

## Pièce jointe

1. Au paragraphe 23.1 du document A/59/6 (Prog. 23), les mots « au réseau mondial de centres et services d'information des Nations Unies » doivent être remplacés par les mots « aux centres, services, antennes et centres régionaux d'information des Nations Unies, le cas échéant ».

Cette modification doit être apportée dans l'ensemble du texte à chaque fois que les centres d'information des Nations Unies sont mentionnés, notamment aux paragraphes 23.6, 23.7 et 23.10.

2. Insérer, après le paragraphe 23.2, le nouveau paragraphe ci-après :

« 23.3 Les progrès se poursuivront en vue de la rationalisation du réseau de centres d'information des Nations Unies, conformément au paragraphe 15 de la résolution 57/300 du 20 décembre 2002, à la résolution 58/101 B du 9 décembre 2003 et au projet de résolution B adopté le 21 octobre 2004 par la Commission des affaires politiques spéciales et de la décolonisation, publié sous la cote A/59/21, l'objectif étant de renforcer leurs capacités stratégiques et leur vitalité en tant qu'éléments clefs des activités d'information du Département. »

(À la suite de l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, le numéro de référence sera inséré pour remplacer le membre de phrase entre crochets.)

3. Le paragraphe 23.8 doit se lire comme suit (nouveau texte en caractères gras) :

« 23.8 Afin de mieux informer l'opinion publique quant aux questions prioritaires, des supports d'information à l'intention des médias spécialisés seront mis au point et diffusés dans les langues officielles, ainsi que, **dans la mesure du possible**, dans les langues locales, par les centres et services d'information des Nations Unies **et, le cas échéant, les centres régionaux**. Des activités stratégiques de sensibilisation des médias, telles que conférences de presse et entretiens avec de hauts responsables, seront organisées. Des sites Web conçus dans les langues locales continueront d'être créés et gérés par les centres d'information **et les centres régionaux d'information, le cas échéant**. »

4. Insérer ce qui suit par ordre numérique croissant sous « Textes portant autorisation » (dernière partie du document) :

« 57/300 Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement

59/... B (le numéro de référence et le titre seront ajoutés après adoption par l'Assemblée générale). »